

**LE FCPE ET LA CPI DE L'ACFM SOUTIENNENT L'INITIATIVE DE L'ACVM**  
**Le 3 août 2021**

Le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et la Corporation de protection des investisseurs (CPI) de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) accueillent [l'initiative récemment annoncée par l'ACVM](#) visant à établir un nouvel organisme d'autoréglementation (OAR) unique et amélioré (ci-après le « nouvel OAR »). Cette initiative permettra également de regrouper le FCPE et la CPI de l'ACFM en un seul fonds de protection des investisseurs (ci-après le « nouveau FPI »), qui continuera à être indépendant du nouvel OAR.

Les deux organismes soutiennent l'initiative du nouvel OAR et son objectif de protection des investisseurs.

Le FCPE et la CPI de l'ACFM se réjouissent de poursuivre leur relation de collaboration dans le cadre de cette initiative dirigée par le Groupe CSA pendant la transition vers le nouveau FPI.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

**FCPE**

Rozanne Reszel  
Présidente et chef de la direction, FCPE  
Tél. : 416-643-7105  
Courriel : [rreszel@cipf.ca](mailto:rreszel@cipf.ca)

Ilana Singer  
Vice-présidente et secrétaire générale, FCPE  
Tél. : 416-643-7120  
Courriel : [isinger@cipf.ca](mailto:isinger@cipf.ca)

**CPI de l'ACFM**

Odarka Decyk  
Présidente, CPI de l'ACFM  
Tél. : 416-943-4606  
Courriel : [odecyk@ipc.mfda.ca](mailto:odecyk@ipc.mfda.ca)